

**ARRETE du MAIRE portant,  
à titre temporaire, déviation de la circulation lors des travaux**

Nous, Maire de la Commune de Baslieux-lès-Fismes,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvées par l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – 8<sup>e</sup> partie – signalisation temporaire ;

Vu la demande d'arrêté de police des restrictions de circulation formulée par l'entreprise Ramery, 18 rue de la Fosse Chênevières, 51390 Gueux représenté par Monsieur CLAPIN Mickael formulée le 18 décembre 2023 ;

Considérant qu'en raison du bon déroulement des travaux **d'enfouissement des réseaux BT/EP/T rue de Lorraine du numéro 4 au numéro 18** à l'intérieur de l'agglomération de Baslieux-Lès-Fismes, effectués par **l'entreprise Ramery**, il y a lieu d'établir une circulation alternée et une interdiction de stationner.

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du lundi 8 janvier 2024 8h00 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera alternée du 4 rue de Lorraine au 18 rue de Lorraine.

**Article 2 :** Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation sera alterné, régulé par des feux tricolores sera mis en place afin de sécuriser les usagers et le personnel du chantier.

**Article 3 :** Le stationnement des véhicules (légers et poids lourd) sera interdit sauf les véhicules de chantier.

**Article 4 :** La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurés par l'entreprise Ramery chargée des travaux.

**Article 5 :** Les dispositions définis par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation

**Article 6 :** Madame Le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont l'amplification sera transmise à :

- Entreprise Ramery
- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Marne,
- Madame La Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- A la gendarmerie de Fismes,
- Service des transports scolaire,
- Service de distribution postale de Fismes,
- Le SIEM
- Services des déchets de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Fait à Baslieux-Lès-Fismes

Le 18 décembre 2023

**Le Maire,**

**Lucie POLLET**



